

Préavis municipal n° 60/05 au Conseil communal de Cugy VD

Demande de participation de la Commune de Cugy pour un montant de Fr. 20'712.-- au projet de schéma directeur du Nord lausannois

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre adoption notre préavis municipal n° 58/2005 relatif à une « Demande de participation de la Commune de Cugy pour un montant de Fr. 20'712.-- au projet de schéma directeur du Nord lausannois ».

1. Préambule

La Municipalité a porté à son projet de budget 2005 la somme de Fr. 21'000.-- (rubrique 400.3525.00). La Commission des finances a formulé un amendement prévoyant la suppression de cette somme. Cet amendement a été accepté par le Conseil dans sa séance 02 décembre 2004.

La Municipalité n'a ainsi pas signé la convention qui lui avait été soumise ; elle a cependant continué de participer aux séances de concertation et aux ateliers auxquels elle était conviée depuis plusieurs mois.

Le refus du Conseil de consentir la somme nécessaire par le biais du budget peut être attribué au manque d'informations. Le présent préavis a pour but de combler cette lacune et de remettre à l'Organe délibérant une analyse plus approfondie du sujet et des enjeux qu'il représente pour la Commune.

2. Contexte

Le Nord lausannois est un secteur stratégique à fort potentiel de développement et à fortes perspectives démographiques, qui englobe les territoires de 13 communes (*Bournens, Bousens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxten-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Sullens*) et le pôle de développement économique 7a Blécherette-Région composé de trois sites sur les trois communes (*Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne*).

Ce secteur encore peu construit présente des qualités paysagères à mettre en valeur. Les normes de protection de l'air y sont respectées, alors que celles du bruit sont atteintes en plusieurs endroits, voire dépassées le long de certains tronçons du réseau routier.

Il est desservi au niveau des transports individuels par la jonction autoroutière de la Blécherette, des routes cantonales et communales et, pour ce qui concerne les transports publics, par le LEB et des lignes de bus (*11 et 1 : la Blécherette, 3 et 8 Bellevaux, 60 Froideville et 16 La Clochette*).

La réserve de capacité de la jonction autoroutière est quasi nulle, tandis que celle des transports publics, en particulier le LEB, est encore importante, moyennant, cependant, des investissements importants.

Les réserves en terrains affectés pourraient accueillir environ 9'200 nouveaux habitants et 7'600 emplois. Les réserves en zones intermédiaires représentent un potentiel supplémentaire de 12'600 habitants 6'200 emplois. Il apparaît clairement que la problématique dépasse le cadre de la seule mobilité, mais touche l'ensemble des composantes du développement du Nord lausannois.

Ces constats posent les questions suivantes :

- Quel développement pour cette région, afin de garantir tout à la fois la qualité et la vitalité à long terme ?
- Quelle insertion de ce secteur dans le devenir de l'agglomération lausannoise ?
- Comment le rendre accessible à moyen et long termes par les transports publics et privés, tout en préservant et valorisant ses qualités environnementales actuelles ?
- Quelle stratégie d'évolution définir dans une vision coordonnées des investissements publics, des vocations économiques et de la qualité résidentielle ?
- Comment intégrer les diverses visions communales dans une perspective de développement à plus vaste échelle ?
- Quel équilibre entre les communes ayant des potentiels de développement divers ?

Les communes constituant une région offrant encore un potentiel de développement n'échappent pas à la nécessité de définir de manière plus précise leurs objectifs d'aménagement de leur territoire ainsi qu'une stratégie commune de développement.

En ce sens, un mandataire a été désigné qui procédera, en collaboration avec les partenaires du projet, à l'élaboration d'un schéma directeur du Nord lausannois.

3. Le schéma directeur

L'étude du Nord lausannois a pour finalité de répondre aux questions ci-dessus et de proposer une stratégie de développement de la région, exprimée sous forme de différents scénarios d'évolution qui seront évalués.

Cette stratégie répondra aux principes de développement durable (environnement, économie, social) et fera apparaître les choix politiques à faire, y compris leurs conséquences temporelles, spatiales, sociales, économiques et financières.

Le plan directeur cantonal, dont l'élaboration doit se terminer à l'horizon 2007, intégrera les conclusions de cette étude.

4. Structure de conduite du projet

Un comité de pilotage (COFIL NORD) est chargé de la validation de l'ensemble du processus d'élaboration. Il est formé des représentants politiques des partenaires : canton, communes, Lausanne-Région, Association Blécherette-Région. La présidence est assurée par M. Olivier Français, Municipal à Lausanne.

Le Municipal de l'urbanisme et de la police des constructions de Cugy représente la Commune.

Un groupe de suivi de projet (GSP) est chargé d'accompagner le mandataire tout au long du processus d'élaboration. Il est formé de cinq représentants des communes et d'un représentant de l'Etat. La présidence est assurée par M. Jacques Baudet, municipal à Romanel-sur-Lausanne.

Un bureau technique est chargé de transmettre toutes les données utiles au mandataire. Il est formé de représentants des partenaires.

Le mandataire a été désigné suite à un appel d'offres ; il s'agit du Bureau Urbaplan.

5. Calendrier du projet

Les phases préliminaires de constitution de la structure de conduite, d'élaboration et d'attribution du mandat, ainsi que les premières phases de concertation sont closes. Elles ont permis, jusqu'en mars 2005, d'aborder les vœux, les questions, les besoins, le potentiel de la région.

Sont à venir, les phases d'élaboration de scénarios proprement dites, de discussions et de négociations, puis celle de décision.

Plus concrètement :

- avril – août 2005 élaborer et discuter des scénarios ;
- septembre – décembre 2005 choisir parmi les variantes ;
- 1^{er} trimestre 2006 finaliser l'étude.

6. Justification de la participation de la Commune de Cugy

Comme déjà dit, Cugy fait partie de la région Nord lausannois. Avec ses voisines Bretigny-sur-Morrens, Morrens et Froideville, notamment, il en constitue une partie de la couronne extérieure.

Comme ses voisines immédiates, Cugy se situe géographiquement à la limite de la zone urbaine lausannoise et de la zone rurale du Gros de Vaud, ce qui rend ses choix de développement plus délicats, comme l'ont démontré les discussions du Conseil communal au sujet du plan directeur du Gros de Vaud en 2002.

Les orientations prises dans le cadre du plan directeur du Gros de Vaud ne sont du reste pas remises en cause par le schéma Nord lausannois. Il s'agit au contraire de participer à ce dernier de plein droit et de manière active – plutôt que réactive – afin de défendre un développement mesuré et progressif, respectueux de la qualité du cadre de vie (calme, proximité de la nature, mais aussi équipements et services modernes, transports collectifs performants).

La signature de la convention permettra à la Municipalité de faire valoir avec l'autorité nécessaire son avis sur les divers scénarios qui seront présentés. Plus précisément, elle participera à la définition des règles qui permettront l'élaboration du schéma directeur intercommunal.

Par son adhésion, elle s'engagera aussi à suivre les principes qui en définitive auront été démocratiquement adoptés.

A contrario, si la Commune n'adhère pas au projet, elle pourra tout au plus occuper un strapontin – pour autant qu'elle soit encore invitée aux discussions – sans pour autant pouvoir éviter les orientations que d'autres auront prises pour elle.

Pour notre Commune, il conviendra d'analyser le plan directeur communal élaboré il y a une quinzaine d'années, afin d'en confirmer ou d'en infirmer les éléments essentiels. Compte tenu du calendrier très serré du projet, le défi communal sera de taille. La Municipalité projette de solliciter sa Commission d'urbanisme.

7. Coût

Le coût total du projet (mandat plus frais d'organisation, de secrétariat, de reproductions, divers et imprévus) se monte à Fr. 370'000,--

La répartition des frais comprend :

- une part cantonale de Fr. 133'333,-- ;
- une part « Lausanne-Région » de Fr. 7'000,-- ;
- Une part « Association Blécherette-Région » de Fr. 7'000.-- ;
- Les parts communales représentant le solde.

Les parts communales sont composées d'une part fixe de Fr. 7'000,-- et d'une part dépendant de :

- leur population ;
- leur zone de développement ;
- leur réserve en zone intermédiaire.

Pour notre Commune, l'application de cette clé représente Fr. 20'712,--.

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le préavis municipal n° 58/2005 du 11 avril 2005 ;
- ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour ;

Le Conseil communal de Cugy (VD) décide :

- d'autoriser la Municipalité à participer à l'élaboration du projet de schéma directeur du Nord lausannois » ;
- d'accorder à la Municipalité la somme de Fr. 20'712,-- pour l'élaboration du projet de schéma directeur du Nord lausannois » ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
- d'amortir ce montant en une fois.

Adopté en séance de Municipalité le 11 avril 2005 /jmg